

Conditions Définitives

MAIRIE DE PARIS 

VILLE DE PARIS

Programme d'émission de titres
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 2.000.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un mois à compter de la date d'émission

SOUCHE N° : 14

TRANCHE N° : 1

**Emission des titres d'un montant de 75.000.000 de francs suisse
au taux de 2,321 % l'an et venant à échéance le 10 janvier 2020**

Prix d'Emission 100,00 %

CREDIT SUISSE AG

En date du 8 décembre 2009

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 23 octobre 2009 (visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 09-309 en date du 23 octobre 2009) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 2.000.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le "Prospectus de Base") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la "Directive Prospectus"). Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le "Prospectus"), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Le Prospectus de Base est disponible sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (www.paris.fr), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1	Emetteur :	Ville de Paris
2	(i) Souche N° :	14
	(ii) Tranche N° :	1
3	Devise(s) Prévues(s) :	Francs suisse ("CHF")
4	Montant Nominal Total :	
	(i) Souche :	CHF 75.000.000
	(ii) Tranche :	CHF 75.000.000
5	Prix d'émission :	100,00 % du Montant Nominal Total
6	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	CHF 50.000
7	(i) Date d'émission :	10 décembre 2009
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	10 décembre 2009
8	Date d'Echéance :	10 janvier 2020
9	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 2,321 % (autres détails ci-dessous)
10	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
12	Options :	Non Applicable
13	(i) Rang :	Senior
	(ii) Date d'autorisation de l'émission :	Délibération du Conseil de Paris n° 2008 DF 57-1 en date du 15, 16 et 17 décembre 2008
14	Méthode de distribution :	Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
(i)	Taux d'Intérêt :	2,321 % par an payable annuellement à échéance
(ii)	Date(s) de Paiement du Coupon :	10 janvier de chaque année, à compter du 10 janvier 2011/non ajusté
(iii)	Montant de Coupon Fixe :	CHF 1.160,50 pour CHF 50.000 de Valeur Nominale Indiquée
(iv)	Montant de Coupon Brisé :	CHF 1.257,20833 pour CHF 50.000 de Valeur Nominale Indiquée payable le 10 janvier 2011
(v)	Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) :	Base 30/360
(vi)	Date(s) de Détermination (Article 4(a)) :	Non Applicable
(vii)	Autres stipulations relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Titres à Taux Fixe :	Non Applicable
16	Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :	Non Applicable
17	Stipulations relatives aux Titres à Indexation Spécifique :	Non Applicable
18	Stipulations relatives aux Titres Libellés en Deux Devises :	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19	Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :	Non Applicable
20	Autre Option :	Non Applicable
21	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	Valeur Nominale Indiquée
22	Montant de Remboursement Anticipé :	
(i)	Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) et/ou leur méthode de calcul (si elle est demandée ou si elle diffère de celle établie par les Modalités) :	Valeur Nominale Indiquée majorée des intérêts courus

- | | | |
|-------|---|----------------|
| (ii) | Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5(d)) : | Oui |
| (iii) | Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 6(b)(ii)) : | Non Applicable |

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- | | | |
|-----------|---|--|
| 23 | Forme des Titres : | Titres Dématérialisés |
| | (i) Forme des Titres Dématérialisés : | Au porteur |
| | (ii) Etablissement Mandataire : | Non Applicable |
| | (iii) Certificat Global Temporaire : | Non Applicable |
| 24 | Place(s) Financière(s) (Article 6(g)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement : | Zurich et TARGET |
| 25 | Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) : | Non Applicable |
| 26 | Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : | Non Applicable |
| 27 | Stipulations relatives à la consolidation : | Non Applicable |
| 28 | Masse (Article 10) : | Applicable |
| | | Le nom du Représentant Titulaire de la Masse est : |
| | | Walter Hüni
Uetlibergstrasse 231
CH-8070 Zurich, Suisse |
| | | Le nom de Représentant Suppléant de la Masse est : |
| | | Marco Diethelm
Uetlibergstrasse 231
CH-8070 Zurich, Suisse |
| | | Le Représentant de la Masse ne sera pas rémunéré. |
| 29 | Autres conditions définitives : | Non Applicable |

DISTRIBUTION

- | | | |
|-----------|--|----------------|
| 30 | (i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement : | Non Applicable |
|-----------|--|----------------|

- | | | |
|-------|---|---|
| (ii) | Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : | Non Applicable |
| (iii) | Commission de l'Agent Placeur : | Non Applicable |
| (iv) | Date du contrat de prise ferme : | Non Applicable |
| 31 | Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent Placeur : | Credit Suisse AG
Paradeplatz 8
CH-8001 Zurich
Suisse |
| 32 | Restrictions de vente supplémentaires : | Non Applicable |
| 33 | Restrictions de vente – Etats-Unis d'Amérique : | Réglementation S <i>Compliance Category 1</i> |

GENERALITES

- | | | |
|----|---|--|
| 34 | Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de 1,508599, soit une somme de : | Euro 49.715.000
Calculé sur la base du taux de change EUR/CHF le 01/12/2009, 12h10. |
| 35 | Notation : | Non Applicable |

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Alain BAYET
Directeur des Finances
Dûment autorisé
Pour le Maire de Paris et par délégation

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux négociations : Non Applicable
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Non Applicable

2. NOTATIONS

- Notations : Le Programme d'émission de titres est noté :
- S&P : AAA
 - Moody's : Aaa
 - Fitch : AAA

3. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (i) Code ISIN : FR0010831818
- (ii) Code commun : 047195357
- (iii) Dépositaire(s) :
 - (a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
 - (b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non
- (iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Non applicable
- (v) Livraison : Livraison franco
- (vi) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : Agent Payeur Principal:
BNP Paribas Securities Services
Immeuble Tolbiac
75450 Paris Cedex 09
France
- (vii) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Non Applicable